

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

## *Début de séance 19h36*

Présents : Bernard BERTHAUD, Ludivine CARON, Sylvain CROZE, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Jocelyne GIANCATARINO, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBODIER, Marie-Anne SALVADORI et Solène VILLET.

Excusé : Jean-Luc BOZEK (pouvoir à Ludivine CARON)

\*\*\*\*\*

Le secrétariat de séance est assuré par Liliane GOY, adjointe. Madame la Maire demande la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour sur le Petit Villey et sur les emplois saisonniers. Le conseil municipal accepte.

## ■ **Compte-rendu de la séance du 27 mars 2021 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ **Aménagement et sécurisation de la rue Léon Guignard: choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres**

La commune a lancé un appel d'offres concernant la réalisation et la sécurisation des trottoirs de la rue Léon Guignard. L'appel d'offres a été publié le 28 avril 2021 et la date limite de remise des offres était fixée au 21 mai 2021 à midi.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le mercredi 02 juin 2021 à 11h00 afin de proposer un choix de prestataire au conseil municipal.

5 offres ont été déclarées recevables :

- Bonnefoy TP
- Roger Martin
- SJE – Colas France
- Eiffage,
- Malpesa.

La CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise SJE – Colas France pour un montant de base + option 1 de 179 948.80 € HT, soit 215 938.56 € TTC.

*Vote : 14 votes « pour » et 1 vote « contre »*

## ■ **Réhabilitation de l'éclairage public : choix de l'entreprise suite à consultation**

Madame la Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de la consultation relative à la réhabilitation de l'éclairage public (180 points lumineux).

La consultation a été lancée fin mai 2021 et la date limite de remise des offres était fixée au 11 juin 2021 à midi.

Trois entreprises ont été consultées et c'est l'entreprise SARL Raichon Jean-Luc qui est retenue pour réaliser ce travail avec un montant de 99 465.00€ HT, soit 119 358.00 € TTC. Cette offre comprend la première tranche ferme avec l'option de l'éclairage de la salle des fêtes pour 52 297.00 € HT qui sera réalisée cette année et la seconde tranche pour 47 168.00 € HT qui sera réalisée en 2022.

*Vote à l'unanimité (15 votes)*

## ■ Longueur de voirie :

Madame la Maire expose que la préfecture sollicite la commune chaque année pour lui transmettre les longueurs de voirie communale, chiffre rentrant dans le calcul des dotations.

La longueur de voirie communiquée pour 2021 s'élève à 10 890 ml.

En référence au tableau de classement unique des voiries, elle a confié le soin au bureau d'étude BEVRD d'effectuer le travail de contrôle, de rajout et de suppression de voiries prises en compte dans ce tableau.

Dans le rapport remis, il est indiqué une longueur de voirie actuelle de 13 814 ml. Madame la Maire demande à autoriser de déclarer cette nouvelle valeur aux services préfectoraux dans le cadre du calcul de la DGF 2023.

Dans un second temps, une évolution de ce chiffre sera possible suite à des divisions parcellaires de différents parkings communaux (salle des fêtes, mairie, école ou encore stade), la récupération de voirie située dans des lotissements ou encore une mise à jour des propriétaires de parcelles isolées. Après ces modifications, la longueur de voirie pourrait s'élever à 16 135 ml.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ Vente du château : demande de positionnement sur la préemption

La commune de Mont-sous-Vaudrey a été sollicitée afin de céder son droit de préemption dans le cadre d'une possible future vente du château.

Certains conseillers évoquent une incompréhension de devoir se prononcer alors qu'aucune vente n'est actée. Le droit de préemption étant communément demandé par le notaire en charge de la vente au moment opportun.

Le conseil ne souhaite pas céder son droit de préemption en l'état actuel des choses.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ CCVA :

- Compétence mobilités :

Par courrier en date du 24 mars 2021, la communauté de communes du Val d'amour sollicite les communes par rapport à la procédure de transfert de la compétence organisation de la mobilité à la CCVA.

*Vote : 14 votes « pour » et 1 vote « contre »*

- Services communs mutualisés :

La communauté de communes du Val d'Amour met en place des services communs mutualisés. Madame la Maire juge ce service utile dans le cadre de remplacement ponctuel de personnel, notamment au secrétariat de mairie.

*Vote : 14 votes « pour » et 1 vote « contre »*

- Service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les dossiers d'autorisation d'urbanisme ne sont plus traités à la DDT de Dole mais à celle de Lons. A partir de cette date, certaines déclarations préalables ne transitent plus dans les services de l'état.

Pour information, 8 permis de construire ont été déposés depuis le début de l'année et 25 déclarations préalables. Parmi ces 25 dossiers, 13 ont été instruits directement par le secrétariat.

En charge du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la CCVA souhaite proposer un service d'instruction des autorisations du droit des sols.

*Vote : 14 votes « pour » et 1 vote « contre »*

## ■ Voie Grévy : convention d'entretien des parcelles ZB 167 et B 757

Madame la Maire rappelle que les travaux de la Voie Grévy s'arrêtent avant l'entrée dans Mont-sous-Vaudrey. Elle souhaite mettre en place une signalisation pour orienter les vélos par la rue de la gare et les piétons par le tronçon de la Voie passant derrière l'ancienne gare et arrivant au carrefour entre la rue de la gare et la route de Dole.

Pour ce faire, des travaux de défrichage doivent être réalisés afin de rendre la voie accessible. Des riverains lui ont fait part de leurs inquiétudes concernant le respect des lieux, la rupture de leur intimité, la dégradation de leurs extérieurs ou encore le passage de véhicules motorisés sur cette portion.

Elle précise que cette portion ne sera ouverte qu'aux piétons. Une convention avec la CCVA est nécessaire afin de procéder à cet entretien qui se déroulera de début juillet à fin août.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ Propriétés des parcelles

### ● B 973 :

En menant l'étude sur la longueur de voiries communales, une parcelle de 73 m<sup>2</sup> a été remarquée sur la rue de la bêchette qui appartient toujours à l'OPH. Madame la Maire propose de voir avec cet office pour la reprendre.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

### ● ZI 52, ZH 39, ZH 29, ZH 66, ZI 8 et ZH 136:

Un travail a été mené par l'Association foncière de Mont-sous-Vaudrey concernant les chemins et les fossés leur appartenant.

Il est proposé que la commune reprenne à l'AF les parcelles ZI 8, ZI 52, ZH 39, ZH 66 et ZH 136 et cède à l'AF la parcelle ZH 29. Concernant ces parcelles, une clause de non-aliénation devra figurer sur les actes correspondants.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ Indemnité gardiennage de l'église :

Madame la Maire rappelle que Michel MERCET, résidant de la commune, effectue le gardiennage de l'église depuis plusieurs années de manière très sérieuse et efficace. Une circulaire fixe l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année en cours pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice de culte. Pour 2021, le plafond est fixé à 479.86 €.

Afin d'éviter de passer cette délibération au conseil chaque année, elle demande l'autorisation de délibérer sur le principe de lui verser le plafond indemnitaire indiqué dans la circulaire préfectorale chaque année.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ Le Petit Villey :

La population du Petit Villey a sollicité la Mairie de Mont-sous-Vaudrey et celle de Villers-les-Bois afin d'intégrer la commune de cette dernière. Une rencontre s'est déroulée avec les habitants le 9 juin 2021. Renseignements pris auprès de la préfecture, cette démarche peut prendre du temps. Madame la Maire estime qu'il est judicieux de lancer ce transfert au vu de la demande des habitants et pour faciliter la desserte des services pour ces 6 maisons.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ Ressources humaines

- **Remplacement d'agents momentanément indisponibles :**

Considérant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels momentanément indisponibles, Madame la Maire demande l'autorisation de passer une délibération de principe l'autorisant à recruter des agents contractuels de remplacement dans de telles circonstances.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

- **Emplois saisonniers :**

Chaque année, pour les mois de juillet et d'août, des contractuels sont recrutés pour être en renfort au service technique communal à raison d'une personne en juillet et d'une en août. Madame la Maire propose de délibérer le principe de l'autoriser à procéder au recrutement afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ Questions diverses :

- **Cimetière :**

Liliane GOY, adjointe, indique que les 10 cavurnes ont été installées vers le jardin du souvenir fin mai. Un nouveau caveau d'attente-ossuaire a été installé dans le cimetière à la place des précédents.

- **Rapport poteaux d'incendie :**

Ludivine CARON, conseillère, indique que les rapports ont été reçus cette semaine. Ils sont en cours d'étude au niveau des pompiers. Une mise à jour des numéros et des installations de capots seront certainement nécessaires. Grâce à cette transmission, trois poteaux vont pouvoir être réceptionnés et seront utilisables par les pompiers dorénavant.

- **Etang Rouge :**

Bernard BERTHAUD, conseiller, informe de la tenue durant l'été d'un concours de pêche professionnel qui sera confié à Emeric'arpe & Co. La date va être fixée prochainement. 10 binômes de pêcheurs en « No Kill » s'affronteront. Le public sera autorisé. De la restauration sur place sera prévue. Le petit étang restera ouvert aux pêcheurs amateurs durant cette journée.

- **Travaux en cours :**

Bernard FRAIZIER, adjoint, fait le point sur les travaux en cours. La place des monuments est en train d'être rénovée. Ces travaux se termineront fin juin début juillet. L'inauguration de cette place aura lieu le samedi 02 octobre 2021.

- **Cartes avantages jeunes :**

Offerte par le CCAS aux enfants scolarisé et demeurant notre commune, la carte avantages jeunes 2021-2022 doit être réservée pour le 30 juin 2021.

- **Elections :**

Madame la Maire rappelle la tenue des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021. Elles se déroulent exceptionnellement à la salle des fêtes.

- **Toilettes publiques :**

Après réflexions, une des toilettes publiques commandées va être disposée différemment. Au lieu d'être installée vers l'école, celle-ci sera mise dans le parc Biot à côté de la mairie. Le sanitaire vers l'école sera rénové. La livraison a pris un peu de retard. Une nouvelle demande de déclaration préalable va être déposée.

- **Jeux :**

Les nouveaux jeux pour le parc Biot vont être livrés fin juin, début juillet.

- **Conseil municipal des jeunes :**

Stéphanie FAIVRE, adjointe, revient sur la belle matinée d'investiture des jeunes du conseil municipal du 5 juin 2021.

Ils vont être sollicités par le biais de Ludivine CARON dans le cadre de la création de la future boîte à livres de la commune.

- **Prochains évènements estivaux :**

- 13 juillet : Retraite aux flambeaux depuis la mairie en passant par la rue Pointelin, rue Léon Guignard et la rue Jules Grévy en direction de la place Louis Maire accompagné par le Biouz'Musik. Un concert du groupe Pulse (reprise du répertoire des PinkFloyd) sera proposé sur la place.
- 14 juillet : Cérémonie d'hommage au Président Jules Grévy à 17h au caveau
- 18 et 25 juillet, 1<sup>er</sup>, 8, 22 et 29 août 2021 de 20h à minuit : Les Guinguettes de l'été se dérouleront dans la cour de l'école pour un prix d'entrée fixé à 2€. Marie-Anne SALVADORI, conseillère, explique qu'une première partie sera faite de danse en ligne, danse africaine... et qu'ensuite Anim'Party 39 et Patrick Animation assureront l'animation de ces soirées.
- 15 août : brocante, course à pied et fête foraine
- 3 juillet et 7 août : marchés de producteurs

*Fin de séance 21h30*

La Maire,  
Paulette GIANCATARINO

